

Arrêté de la DACS du 19 septembre 2008 portant renouvellement de la composition de la commission instituée à l'article 37 du décret n° 75-770 du 14 août 1975 modifié relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices (officiers publics ou ministériels)

NOR : JUSC0822576A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 75-770 du 14 août 1975 modifié relatif aux conditions d'accès à la profession d'huissier de justice ainsi qu'aux modalités des créations, transferts et suppressions d'offices, et notamment son article 37 ;

Vu les propositions du premier président de la Cour de cassation ;

Vu les propositions du procureur général près la cour d'appel de Paris ;

Vu les propositions de la Chambre nationale des huissiers de justice et des organisations syndicales des clercs d'huissiers de justice les plus représentatives,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission instituée par l'article 37 du décret n° 75-770 du 15 août 1975 modifié, chargée de donner son avis ou d'émettre des recommandations sur la localisation des offices d'huissier de justice en fonction des besoins du public, de la situation géographique et de l'évolution démographique et économique, est renouvelée comme suit :

Présidents :

Titulaire :

M. Tay (Dominique), conseiller honoraire à la Cour de cassation.

Suppléant :

Mme Gabet (Colette), conseiller à la Cour de cassation.

Membres :

Titulaires :

M. Martin (Jean), avocat général près la cour d'appel de Paris ;

M. Arnaud (Philippe), huissier de justice à Annonay (Ardèche) ;

M. Talbourdet (Laurent), huissier de justice à Lannion (Côtes-d'Armor) ;

Mme Caty-Mounier (Christine), clerc d'huissier de justice à Paris (8^e).

Suppléants :

M. Pernollet (Claude), avocat général près la cour d'appel de Versailles ;

M. Bayard (Roland), huissier de justice à Lodève (Hérault) ;

M. Choquet (Loïc), huissier de justice à Saint-Amand-Montrond (Cher) ;

Mme Fabre (Caroline), clerc d'huissier de justice à Paris (10^e).

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 19 septembre 2008.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :

Le sous-directeur des professions,

J. QUINTARD